Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_135-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 juillet 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-135
	COHESION SOCIALE	
Actions sociales		
Objet : Motion hôpital		

Le lundi 20 juillet 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 9 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 73 – Procurations : 13 – Voix délibératives : 86

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Yannick HELLIO, Bruno HELLUARD, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Géraldine LUCAS, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Axel HERVET, Stéphanie AMOSALA

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Anne-Sophie GUILLEMOT pouvoir à Didier LECHIEN, Christelle GUINIO pouvoir à Bruno HELLUARD, Ronan TRELLU pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Marie-Christine COTIN, Nathalie BONNOUVRIER pouvoir à Philippe LANDURE, Céline ENGEL pouvoir à Quentin RENAULT, Clémence ESSEVAZ-ROULET pouvoir à Baptiste THEVELEIN, Laurence LE DU pouvoir à René DEGRENNE, Eliane LUCAS pouvoir à Alain JAN, Nicolas MAUPOINT pouvoir à Josiane BETTLER, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN, Solène SAGORY pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier SAILLARD pouvoir à Gaëtan ALLANO

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_135-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JUILLET 2026	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : CA- 2026-135
COHESION SOCIALE		
Objet : Motion hôpital		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Motion du Conseil communautaire de Dinan Agglomération

Pour la préservation des urgences de l'hôpital de Dinan et l'avenir d'un projet hospitalier cohérent sur le Territoire de Santé N°6

Le Conseil communautaire de Dinan Agglomération,

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants intégrant des communes de Dinan Agglomération et de la Côte d'Emeraude, dans toute leur diversité, et ce, sans tenir compte de l'affluence touristique non négligeable en période estivale,

Considérant que le service des urgences, est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7, et que les engagements pris ces dernières années par l'ARS Bretagne visaient à garantir l'ouverture 24/24 d'un service d'urgence sur l'Hôpital de Dinan, service accueillant plus de 25 000 patients par an,

Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de la prise en charge des soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers les centres de Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, pouvant dépasser les 30 minutes, et ce vers des hôpitaux déjà saturés,

Considérant que cet allongement pourrait mettre en danger la vie des patients, lorsque ceux-ci se trouvent notamment dans les zones les plus éloignées des principaux hôpitaux en capacité de les prendre en charge, et que cette situation s'inscrirait en contradiction complète avec les engagements pris ces dernières années par l'ARS Bretagne sur le Territoire de Santé N°6,

Considérant l'investissement quotidien des équipes médicales et paramédicales de l'hôpital, malgré les tensions sur les effectifs, et le manque de clarté sur le projet de santé, censé pourtant structurer l'offre de soin sur le territoire,

Considérant enfin la perte de confiance vis-à-vis des engagements pris par les autorités compétentes, et la crainte légitime que les acteurs du territoire portent sur l'avenir de l'offre au sein du Groupe Hospitalier Rance Emeraude, notamment au regard du projet de « Grand Hôpital », objet de multiples annonces contradictoires ces 10 dernières années,

Ainsi, et considérant tous ces éléments, le Conseil communautaire de Dinan Agglomération, par la présente motion :

- **Réaffirme** son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_135-DE

- **S'oppose** à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan,

- **Demande** à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences, et ce dès le 1er octobre prochain.

- **Exige** des engagements clairs du Gouvernement, tant financiers, matériels qu'organisationnels afin que le Territoire de Santé N°6 puisse disposer de réelles perspectives quant à la structuration de l'offre hospitalière à décliner sur ce territoire de plus de 350 000 habitants. Ces perspectives, pour être viables, ne sauraient taire la nécessité de réaffirmer la place déterminante et le besoin d'attractivité de l'hôpital de Dinan au sein du Groupe Hospitalier Rance Emeraude (GHRE),

- **Réaffirme** que ces financements sont de la responsabilité pleine et entière de l'Etat, comme le précise le code de la Santé Publique, afin d'assurer une égalité d'accès aux soins partout sur le territoire national,

- **Charge** Monsieur le Président de Dinan Agglomération de transmettre cette motion à Madame la Ministre de la Santé, au Directeur de l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, aux Députés et Sénateurs du département, à la Directrice du GHRE et à la presse locale.

Motion votée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 22 juillet 2026

La secrétaire de séance,

Marina LEMOAL,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION